



Fin des contrats aidés : non à l'immense plan social qui décime la vie associative et celle des territoires

**JOURNÉE
NOIRE
DES
ASSOCIATIONS**

**CONTRE
LA DESTRUCTION
DES
CONTRATS AIDÉS**

**MERCREDI
18
OCTOBRE
2017**

**À L'APPEL
DU COLLECTIF
DES ASSOCIATIONS
CITOYENNES**

STÉPHANE BURLLOT | STUDIO HANS LUCAS

Dossier d'appui à destination des associations et des journalistes.

18 octobre 2017

Sommaire

1. Les demandes formulées	4
La fragilisation progressive du tissu associatif	4
<i>Les craintes exprimées par le CAC en 2014 étaient fondées.....</i>	<i>4</i>
<i>Les associations sont dans l'impossibilité de renouveler les contrats aidés ou de les transformer en emplois pérennes.....</i>	<i>4</i>
Ce que demandent les signataires de l'appel.....	5
<i>Un moratoire sur la suppression des emplois aidés en 2017-2018,.....</i>	<i>5</i>
<i>Une étude d'impact sérieuse et contradictoire.....</i>	<i>5</i>
<i>La mise en place dès le budget 2018 d'une ligne budgétaire.....</i>	<i>5</i>
<i>L'ouverture d'une négociation sur l'emploi associatif.....</i>	<i>5</i>
L'indignation des acteurs associatifs	6
Une journée noire des associations, un premier pas	6
2. Réponses aux positions et affirmations du gouvernement.....	8
La suppression des contrats aidés, un immense plan social invisible	8
<i>Une augmentation de 10% du nombre de chômeurs et de 1% du taux de chômage.....</i>	<i>8</i>
<i>Ni le gouvernement ni les entreprises ne souhaitent le retour du plein-emploi.....</i>	<i>8</i>
L'utilité sociale des emplois aidés	8
<i>Ils apportent des services indispensables sur le territoire.....</i>	<i>9</i>
<i>Ils permettent à des salariés de retrouver un emploi,.....</i>	<i>9</i>
<i>Ils permettent à des salarié.e.s de retrouver un emploi.....</i>	<i>9</i>
<i>Ils ont un rôle de formation important.....</i>	<i>9</i>
<i>Les emplois aidés permettent l'encadrement du travail bénévole.....</i>	<i>9</i>
Précisions sur les emplois aidés.....	10
<i>Historique de la mesure de suppression.....</i>	<i>10</i>
<i>Combien d'emplois aidés associatifs ?.....</i>	<i>10</i>
<i>Les solutions dilatoires proposées par le gouvernement.....</i>	<i>11</i>
<i>Miser sur un grand plan formation serait plus efficace.....</i>	<i>12</i>
Des emplois aidés beaucoup moins coûteux que le CICE ou le plan formation	13
<i>Le CICE : 286 000 à 570 000 € par emploi.....</i>	<i>13</i>
<i>Le plan formation 50 000 euros par emploi.....</i>	<i>13</i>
<i>Les contrats aidés : de 7 000 à 11 000 euros par emploi.....</i>	<i>13</i>
Une pénurie budgétaire entièrement fabriquée.....	13
<i>L'accroissement de la dette après la crise financière de 2008.....</i>	<i>13</i>
<i>Les cadeaux répétés aux entreprises et aux banques : exonération de charges, CICE.....</i>	<i>14</i>
<i>L'absence de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.....</i>	<i>14</i>
<i>Un budget 2018 pour les riches.....</i>	<i>14</i>
3. Les associations citoyennes, en danger, mais indispensables	16
Depuis 15 ans : une libéralisation forcée	16
<i>Baisse des subventions, appels à projet, instrumentalisation.....</i>	<i>16</i>
<i>Cependant, des situations très différentes selon les domaines et les tailles d'associations.....</i>	<i>16</i>
<i>Développement des appels d'offres, d'appels à projets ou de conventions de plus en plus directifs.....</i>	<i>16</i>
<i>Bipolarisation croissante et politique de concentration.....</i>	<i>17</i>
<i>La dégradation des conditions de travail et la multiplication des emplois précaires.....</i>	<i>17</i>
Cependant, les associations citoyennes ont les moyens de résister et construire	17
4. Démocratie et fraternité, une alternative à l'idéologie néolibérale	19
Une marche forcée vers le néolibéralisme, mais aussi un retour au XIXe siècle.....	19
<i>Une pensée autoritaire, un risque majeur de dérapage.....</i>	<i>20</i>
Les alternatives citoyennes portées par les associations.....	20
<i>Revenir aux fondamentaux.....</i>	<i>21</i>
<i>Mener la bataille des idées et des pratiques.....</i>	<i>21</i>
<i>Renouveler la participation et la démocratie.....</i>	<i>21</i>

Collectif des associations citoyennes - 108 rue Saint-Maur 75011 Paris - 01 48 07 86 16
Vous trouverez beaucoup d'informations sur le site www.associations-citoyennes.net. ***Vous pouvez nous faire part de vos difficultés et vos initiatives en envoyant un message au CAC sur contact@associations-citoyennes.net***

1. Les demandes formulées

La fragilisation progressive du tissu associatif

En 2014, le CAC avait alerté le gouvernement et les associations sur les conséquences graves d'une diminution progressive des financements publics aux associations au service de l'intérêt général, du fait de la diminution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales et de la seule prise en compte de leurs rôles de prestataires, les assimilant à des entreprises lucratives.

Le CAC avait rappelé que les associations sont d'abord porteuses de lien social, de coopération, d'éducation à la citoyenneté de défense des droits, avant d'être productrices de chiffre d'affaires et d'emplois. Il avait également souligné que les associations mènent sur le terrain une multitude de tâches indispensables que ni l'État ni les entreprises privées ne peuvent remplir, notamment parce qu'elles mobilisent de très nombreux bénévoles porteurs de compétences.

Les craintes exprimées par le CAC en 2014 étaient fondées

Aujourd'hui, force est de constater que les craintes CAC étaient fondées. Malgré la hausse de la fiscalité locale qui a permis d'atténuer les effets de la baisse des dotations de l'État aux collectivités, les associations, ont vu les subventions publiques fortement diminuer au profit des appels d'offres et d'appels à projets de plus en plus ponctuels et contraignants. Faute de financements pérennes, elles ont été obligées de multiplier les emplois précaires et à temps partiel, et d'utiliser massivement les contrats aidés, encouragées en cela par les services de l'État et par le gouvernement, soucieux d'inverser la courbe du chômage. **Dans un contexte de baisse des subventions, les emplois aidés constituent un pis-aller.** Seuls sont acceptables à moyen terme des emplois stables, des CDI payés normalement, qui contribuent normalement par leurs cotisations à la sécurité sociale. **Mais les contrats aidés jouent à court terme un rôle indispensable**, à la fois pour les salariés, pour les populations aidées et pour les associations.

La décision de supprimer les contrats aidés frappe un tissu associatif fragilisé par une guerre d'usure et des pouvoirs publics qui prennent de moins en moins en charge l'intérêt général.

Cette fragilisation est **en lien direct avec la régression de l'État social**. Celui-ci abandonne des politiques porteuses de la reconnaissance de droits fondamentaux, que les associations étaient chargées de mettre en application, pour devenir un sous-traitant des lobbys économiques et financiers, même au prix de l'avenir du pays à long terme. **Ainsi, paradoxalement, les associations en viennent à se sentir davantage porteuses de l'intérêt général que les pouvoirs publics.**

Les associations sont dans l'impossibilité de renouveler les contrats aidés ou de les transformer en emplois pérennes

Face à la décision brutale et d'effet immédiat de suppression des contrats aidés, les associations se retrouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de renouveler les contrats des salarié.e.s concerné.e.s, et a fortiori de les transformer en emplois pérennes et correctement rémunérés. De ce fait, elles ne peuvent plus assurer les services rendus jusqu'ici à la population, et pour certaines d'entre elles sont dans l'obligation de cesser leurs activités.

Il est certes nécessaire de faire évoluer ce type de dispositif, mais cela demande de surseoir à ces décisions et de **mettre en place une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs concernés**, à partir d'une étude d'impact sérieuse et contradictoire, de l'évolution des financements publics aux associations, de leurs effets sur la vie citoyenne et les territoires, sur les actions réalisées par les associations au service de l'intérêt général et sur les conditions d'emploi dégradées des salarié.e.s associatifs. C'est pourquoi l'appel signé par plus de 3 000 responsables associatifs et associations demandent 4 choses :

Ce que demandent les signataires de l'appel

Un moratoire sur la suppression des emplois aidés en 2017-2018,

- C'est-à-dire de nouvelles instructions à Pôle emploi et aux services déconcentrés de l'État pour renouveler les contrats aidés sur la base des critères de début 2017, sans se limiter à des aménagements à la marge en fonction des protestations. Cette demande est formulée par de très nombreux acteurs, parmi lesquelles le Conseil régional de Bretagne, le Mouvement associatif et même le mouvement des entrepreneurs sociaux, dont le Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale était jusqu'ici le président.

Une étude d'impact sérieuse et contradictoire

- Portant sur l'évolution des financements publics aux associations, de leurs effets sur la vie citoyenne et les territoires, sur les actions réalisées par les associations au service de l'intérêt général et sur les conditions d'emploi dégradées des salarié.es associatifs. Rappelons que la loi organique du 15 avril 2009 fait obligation, à son article 8, de « *faire précéder les projets de loi d'une étude d'impact exposant avec précision l'évaluation des conséquences économiques financières, sociales et environnementales, ainsi que les coûts et les bénéfices envisagés pour chaque catégorie d'administration physique et de personnes physiques et morales intéressées* ». La réduction à 200 000 du nombre de contrats en 2018, inscrite dans la loi de finances initiale, est bien de nature législative et nécessite une telle étude d'impact. Celle-ci ne saurait être un document de façade mais devrait faire l'objet d'une discussion contradictoire associant largement l'ensemble des acteurs associatifs.

La mise en place dès le budget 2018 d'une ligne budgétaire

- Afin de permettre à ces associations d'assurer la continuité des missions indispensables qu'elles remplissent au service de la société et pouvoir payer correctement leurs salarié.e.s de façon stable à travers des CDI. Les baisses de subventions depuis 20 ans ont conduit les associations à se tourner vers l'aide à l'emploi, qui n'est qu'une forme de subvention déguisée.

Supprimer les contrats aidés sans rétablir des moyens de financement équivalents sous forme de subventions conduit à la mort de dizaines de milliers d'associations, à la suppression de centaines de milliers d'emplois et à une rupture dans la continuité de très nombreux services indispensables. **Nous avons estimé à environ 800 millions d'euros supplémentaires le volume de ces crédits budgétaires**, ce qui correspond à 5 % du montant des subventions publiques aux associations, ou au coût budgétaire de 90 000 en emplois aidés (9 000 euros x 90 000). Rappelons qu'Emmanuel Macron lui-même a indiqué dans ses déclarations au Point que les tâches réalisées par les associations à travers les emplois aidés sont nécessaires mais devraient être financées par des subventions. Cela ne saurait se réduire à de vagues recommandations aux collectivités, qui sont étranglées par ailleurs. Son attribution déconcentrée **aux associations contribuant à l'intérêt général qui en ont le plus besoin**, employeuses ou non, devrait faire l'objet de discussions avec les parties concernées.

L'ouverture d'une négociation sur l'emploi associatif

- Afin que les associations puissent, pour leurs missions permanentes au service de l'intérêt général, rémunérer correctement leurs salarié.e.s de façon stable à travers des CDI, en **supprimant les mesures dérogatoires au droit du travail**, tout en maintenant des dispositifs adaptés de retour à l'emploi et de formation. Des formes adaptées resteront nécessaires pour les publics les plus en difficulté. Les contrats aidés associatifs sont de réels leviers dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, porteurs de formation, parfois diplômantes ou qualifiantes. La suppression totale des contrats aidés à l'horizon

2020 est inacceptable. Cette négociation aurait pour fonction de faire le tri entre des utilisations disparates et souvent abusives, dès lors que la continuité des actions et des emplois peut être assurée par des moyens budgétaires.

L'indignation des acteurs associatifs

Nous avons été surpris et interpellés par les multiples témoignages et manifestations d'indignation qui ont accompagné la signature de l'appel. Beaucoup soulignent que cette décision brutale relève d'un immense mépris à l'égard des salariés précaires et des associations à vocation sociale, culturelle ou éducative et des personnes qui ont besoin des services rendus. Les contrats aidés sont indispensables pour les « personnes éloignées de l'emploi » qui peuvent ainsi reprendre confiance en elles et acquérir une expérience précieuse. Leur suppression a pour elles des conséquences dramatiques, dès à présent pour les contrats qui n'ont pas été renouvelés. Des dizaines de milliers de chômeurs en plus, ce sont des angoisses, des souffrances, des trajectoires de remise à l'emploi qui sont brisées, des vies qui deviennent impossibles

Il est inacceptable, alors que le gouvernement annonce un plan de lutte contre la pauvreté le 17 octobre, qu'il jette dans le même temps des dizaines de milliers de personnes dans la misère alors que celles-ci accomplissaient des parcours de formation et d'insertion au sein des associations. La réduction massive des contrats aidés en 2018 ne peut que contribuer à la régression sociale et à la montée du chômage, en contradiction avec les objectifs affichés par le gouvernement.

Pour de très nombreuses associations, la suppression des emplois aidés est synonyme **d'arrêt d'activités porteuses d'intérêt général** : développer du lien social, contribuer à l'éducation des citoyens et notamment des jeunes, promouvoir des logiques de coopération qui seront indispensables pour s'adapter à l'aggravation de la crise climatique, défendre les droits. Pour d'autres, la perspective est celle d'un **arrêt pur et simple des activités**, dans la mesure où les employés sont devenus constitutifs de l'équilibre général de l'association.

Certains rappellent que ce n'est pas en remplaçant le tissu associatif par la loi de la jungle qu'on luttera contre la radicalisation dans les quartiers, contre la désertification des campagnes et contre la paupérisation des zones périurbaines. Les technocrates qui sont au pouvoir à Bercy, à Matignon et à l'Élysée semblent tout ignorer de la société réelle. Enfermés dans une vision technocratique, centrés uniquement sur des ratios et des chiffres, ils font preuve d'un mépris et d'une carence d'humanité sans précédent, et prétendent incarner la société civile alors qu'ils la détruisent. Leur illusion de puissance leur fait perdre tout sens de la mesure.

Une journée noire des associations, un premier pas

Une première journée noire des associations a été organisée mercredi 18 octobre. Les associations citoyennes ont manifesté contre la destruction des emplois aidés dans de nombreuses villes ou départements, notamment le Finistère, Rennes, Nantes, Le Mans, la Creuse, Saint-Denis, Le Franc-Moisin, ou déjà les associations ont cessé le travail et manifesté le 6 octobre, Saint-Étienne, Marseille, Bordeaux, Rouen, Montreuil, Amiens, et à Paris, place du Panthéon. Dans ce cadre, sont organisées des rassemblements, des marches silencieuses, un « pique-nique Debout » sur le parvis de la basilique de Saint Denis. Dans les prochains jours, les parlementaires et les élu.e.s seront alerté.e.s pour les inciter à prendre en compte, dans les débats budgétaires, les propositions du CAC et des 3 500 signataires de l'appel, des rencontres sont organisées avec les élu.e.s, diverses initiatives sont prises. Les informations sur ces premières mobilisations peuvent être trouvées au jour le jour sur le site du CAC.

Cette journée est un premier pas dans la mobilisation. D'ores et déjà, des actions s'organisent pour le mois de novembre, comme à Nantes, où une grève des associations est envisagée. Une nouvelle journée d'action est prévue autour du 10 novembre.

La mobilisation qui se développe est essentielle pour l'avenir des associations. Les associations ne se définissent pas seulement par un modèle économique, mais aussi par un modèle social,

démocratique, humain fait de désintéressement, de générosité et d'altruisme et de souci de l'autre. **L'innovation sociale, ce n'est pas l'ubéralisation de la société, mais l'invention sans cesse renouvelée de réponse sur le terrain aux besoins des habitants et aux aspirations des citoyens.**

2. Réponses aux positions et affirmations du gouvernement

Nous proposons une série de fiches argumentaires pouvant être utiles aux associations et collectifs locaux. Ces arguments reprennent largement les commentaires des signataires de l'appel.

La suppression des contrats aidés, un immense plan social invisible

La suppression des emplois aidés entraîne la disparition brutale d'associations, avec des licenciements et des disparitions d'emplois par dizaines de milliers, mais ce véritable massacre est diffus, dispersé, donc peu visible, ce qui permet au gouvernement de l'ignorer et de nier les conséquences de sa politique et de ses décisions.

Le premier ministre a annoncé vouloir supprimer ces emplois aidés car ils sont « coûteux et inefficaces ». Le problème est que cette affirmation est complètement fausse.

Une augmentation de 10% du nombre de chômeurs et de 1% du taux de chômage

Le gouvernement affirme faire de la lutte pour l'emploi sa principale priorité. Il se félicite de voir le chômage légèrement régresser à 9,5 % de la population active soit 2,7 millions de chômeurs.

Mais quel sera l'effet sur l'emploi de la suppression des contrats aidés ? Selon l'INSEE, « *les contrats n'ont pas les mêmes effets sur l'emploi selon qu'ils relèvent des secteurs marchands ou non-marchand. Dans le secteur non marchand, le nombre d'emplois créé est égal à la variation du nombre de bénéficiaires. En revanche, dans le secteur marchand, une partie des emplois aurait été créés même si le dispositif n'avait pas existé* »¹. Selon cette analyse, l'intégralité des bénéficiaires de contrats aidés non-marchand devrait se retrouver sur le marché du travail, soit une augmentation du chômage de 418 000 personnes. Si on estime néanmoins, comme nous l'observons sur les exemples collectés par le CAC, qu'environ 25 % des contrats aidés supprimés seraient transformés en CDD ou CDI de droit commun (estimation sur une cinquantaine d'exemples associatifs) **l'ordre de grandeur du nombre de nouveaux chômeurs d'ici 2020 pourrait être de 300 000 personnes. Par rapport à 29,5 millions de personnes actives, cela représente 10 % du nombre de chômeurs (2,75 millions) et une augmentation du taux de chômage de 1 %.**

Ni le gouvernement ni les entreprises ne souhaitent le retour du plein-emploi

Bien sûr, l'objectif annoncé par tous les gouvernements est de lutter contre le chômage. Mais comme par ailleurs les entreprises procèdent à des licenciements, y compris boursiers, et des délocalisations qui entretiennent un chômage permanent, chacun sait que cet objectif est de pure façade. On enseigne dans les écoles de commerce qu'il existe un niveau souhaitable de chômage : celui qui permet de faire pression sur les salariés et changer le rapport de forces pour contenir les salaires et limiter l'inflation. Le partage des gains de productivité s'effectue alors en faveur de l'entreprise. Pour donner une apparence objective à cette stratégie de lutte des classes, les économistes néolibéraux ont inventé une loi, la loi de Phillips² et parlent d'un taux de chômage « naturel ».

L'utilité sociale des emplois aidés

Les emplois aidés, contrairement à ce qui est dit sont extrêmement utiles pour plusieurs raisons :

¹ Note de conjoncture mars 2017, *les contrats aidés en 2016*, p 76 voir [ici](#)
² Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Courbe_de_Phillips

Ils apportent des services indispensables sur le territoire

Ils apportent des services indispensables sur le territoire, pour des actions à forte utilité sociale, mais non rentables. Leur disparition se traduit par un abandon de nombreuses missions essentielles auprès des populations concernées, qu'il s'agisse de défense des droits, d'accompagnement de personnes en difficulté, d'action culturelle ou d'éducation populaire.

Ex. A Aubervilliers la Fripouille cesse ses activités au 30 décembre 2017, alors qu'elle recycle 14 tonnes de déchets revendus à très bas prix, fait massivement de l'éducation de la population à la gestion des déchets, organise des goûters pour les enfants le mercredi, travail à l'accompagnement des nouveaux migrants pour leur insertion sociale, la garde des jeunes enfants, dans la 2e ville plus pauvre de France, plus de 60 % de la population ne maîtrisent pas le français.

Ex. L'association Internationale des Soldats de la Paix aide psychologiquement les militaires traumatisés par leur participation à des guerres et aux familles, veuves et orphelins. Le non remplacement de 6 contrats aidés compromet le fonctionnement de l'association, qui a de ce fait déposé un recours en Conseil d'État conjointement avec le CAC et d'autres.

Ils permettent à des salariés de retrouver un emploi,

Ils permettent à des salarié.e.s de retrouver un emploi, de conserver leur dignité et aussi à des jeunes de trouver un premier emploi.

Des seniors travaillent et réalisent des tâches socialement très utiles, alors que le marché du travail les condamne au chômage. Cela constitue pour eux une source d'espoir et de motivation, alors que les associations n'ont pas les subventions qui leur permettraient d'embaucher des salariés en CDD. Leur suppression a des conséquences sociales potentiellement dramatiques pour les bénéficiaires, alors qu'il reprenait pied sur le marché du travail.

Par exemple, Voiles sans frontières, à Saint Brévin, doit licencier la salariée de plus de 55 ans, alors qu'elle a une forte compétence pour organiser des formations professionnelles valorisantes.

Ils ont un rôle de formation important

La ministre du travail annonce que les emplois aidés subsistants devront être tournés vers la formation. On peut s'en féliciter, à condition que cette conditionnalité repose sur une analyse sérieuse de la diversité des fonctions remplies par les emplois aidés auprès de populations elles-mêmes très diverses. Cela permettrait peut-être de financer des emplois aidés dans le cadre du plan formation en projet.

Tous les témoignages que nous pouvons recueillir, tant des employeurs que des personnes salariées en contrats aidés, montre que **la formation est une dimension importante des emplois aidés** :

« Les associations qui assurent tutorat et formations ne doivent compter que sur elles-mêmes et l'utilité sociale des fonctions confiées au C.A.E. pour défendre ce type de contrat, les collectivités étant pour moi disqualifiées pour se plaindre. » Jean Louis Schaff 15130 Ytrac.

« Retraîtée des centres sociaux et culturels, j'ai eu à recruter et accompagner dans leur projet de formation des animateurs, secrétaires, agents d'accueil des salariés en emploi aidé. Tous ont pu trouver un poste soit sur la structure, soit sur d'autres structures, soit enfin poursuivre un cursus universitaire. Ce projet rentre plus globalement dans un processus engagé depuis longtemps de "destruction" des réseaux associatifs souvent perçus comme des contrepouvoirs par les politiques et non des acteurs de terrains émergents et force de propositions... » Nicole Gratacap 33160 Saint Médard-en-Jalles.

Les emplois aidés permettent l'encadrement du travail bénévole

Ce rôle démultiplicateur est essentiel pour de nombreuses petites associations et pour les bénévoles eux-mêmes. La désorganisation entre par la suppression des emplois aidés se traduit par la disparition de petites associations, faute d'animation des bénévoles.

Précisions sur les emplois aidés

Historique de la mesure de suppression

Le gouvernement a décidé au mois de juillet de ne pas renouveler ces contrats aidés lorsqu'ils viennent à échéance afin de ne financer en 2017 que 310 000 emplois aidés. **Pour 2018, seuls 200 000 emplois aidés devraient être budgétés, et les contrats aidés devraient disparaître complètement à l'horizon 2020.** Cette mesure a été mise en application dès le mois d'août 2017, et confirmée par une circulaire aux préfets le 6 septembre.

En 2016, le précédent gouvernement avait systématiquement encouragé les emplois aidés pour inverser la courbe du chômage. Mais dans le même temps, il n'a inscrit des crédits que pour 280 000 emplois aidés en 2017³. Cet écart a servi de prétexte au gouvernement d'Édouard Philippe pour n'abonder que de 30 000 emplois le chiffre initial et décider de **ne pas renouveler les contrats renouvelables en cours d'année.**

Il s'est avéré très rapidement au mois d'août que cette situation était intenable, y compris pour l'État, pour les petites communes rurales, dans les DOM. L'État n'est pas le dernier à utiliser les emplois aidés, avec par exemple 70 000 contrats dans l'éducation nationale à la rentrée 2016. Il a donc annoncé la sanctuarisation de certains emplois aidés et a annoncé des priorités pour 2018 en faveur du social, du sanitaire, du rural et de l'outre-mer. On peut s'interroger pour savoir si mises bout à bout ces priorités ne consomment pas la quasi-totalité de l'enveloppe des 200 000 emplois aidés budgétés.

Combien d'emplois aidés associatifs ?

On comptait selon l'INSEE 418 000 emplois aidés fin 2016, dont 354 000 pour le secteur non marchand⁴ et parmi ceux-ci 142 000 emplois aidés associatifs (40 % de ce derniers⁵). Les emplois aidés associatifs se répartissent entre CUI (113 000 emplois) et emplois d'avenir (29 000 emplois)

Nature	Nombre fin 2016 en milliers
Secteur non marchand	
CUI-CAE (non-marchands)	282
Emplois d'avenir	72
Secteur marchand	64
TOTAL	418
Estimation associations	
CUI-CAE non-marchands	112,8
Emplois d'avenir	28,8
Total	141,6

Source INSEE, note de conjoncture mars 2017

3 Les budgets votés dans les lois de finances initiales sont systématiquement sous-estimés chaque année, et abondés en lois de finances rectificatives. Mais là, Hollande a fait fort...

4 Note de conjoncture mars 2017, *les contrats aidés en 2016*, p 76 voir [ici](#)

5 Les associations totalisent environ 40 % des emplois aidés non marchands (42% des emplois d'avenir, de 36 à 43 % des CUI-CAE selon les années) selon Recherches et Solidarités *la France associative en mouvement 2016*, page 30. Voir [ici](#)

Les solutions dilatoires proposées par le gouvernement

Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale dit estime qu'il comprend l'inquiétude des associations, mais les remèdes qu'il propose pour les aider à sortir de la précarité laissent songeur :

Donner plus de liberté aux associations. Christophe Itier : « *Lorsqu'elles sont bien gérées, les associations qui interviennent dans des secteurs réglementés et codifiés doivent rendre à leur financeur les excédents qu'elles dégagent, alors qu'elles pourraient utiliser ces sommes pour innover, développer de nouvelles réponses* ».

Réponse. On aimerait savoir à combien d'associations s'appliquent cette proposition, car très rares sont les associations qui accumulent des excédents. La multiplication des contraintes administratives est directement issue de la RGPP⁶, c'est-à-dire de la volonté de transformation de la puissance publique en une vaste entreprise. La question de la simplification des procédures avait déjà été soulevée par François Hollande (qu'on se souvienne du « choc de simplification »)⁷. Le CAC avait fait en son temps des propositions (assouplir la règle de l'antériorité, réhabiliter les subventions de fonctionnement, créer des lieux de dialogue permanent, restaurer la confiance, ...) qu'on retrouvera [ici](#).

Raccourcir les délais de règlement des subventions, « *qui sont très longs et fragilisent la trésorerie de bien des structures* » (Christophe Itier).

Réponse. Personne ne se plaindra d'une plus grande rapidité de leur versement. La simplification des fonds structurels européens constituerait une source de financement intéressante, à condition de les rendre accessibles aux petites et moyennes associations. Mais ces règles proviennent d'une transposition directe de modèles de gestion directement copiées sur ceux des entreprises. Or, la finalité, le fonctionnement et les modes de décision des associations sont radicalement différentes et nécessitent d'autres règles de gestion. On sait avec David Graeber que « *toute réforme pour réduire l'ingérence de l'État a pour effet d'accroître le nombre de réglementations et le volume total de paperasse* »⁸.

Consolider le « modèle économique des associations » (Christophe Itier)

Réponse. Les associations n'ont pas qu'un « modèle économique ». Elles ont un modèle social, culturel, éducatif, car elles constituent la principale source de participation à la vie citoyenne, agissant en faveur de la justice et l'équité sociale, garantissant une capacité d'adaptation de la société aux difficultés rencontrées par les personnes les plus vulnérables⁹. À ne considérer les associations que sous l'angle du modèle économique, on les assimile à des entreprises commerciales, ce qu'elles ne sont pas.

Il n'y a plus d'argent public, il faut chercher d'autres sources de financement auprès de la philanthropie et du mécénat (Christophe Itier).

Réponse. Prétendre que l'un peut remplacer une source par l'autre relève d'une partie de bonneteau. En effet, le volume des subventions publiques aux associations représente 17 milliards d'euros (Mds€), et le total des financements publics (intégrant les prestations de services, les appels d'offres et les prix de journée dans le social) 45 Mds€. Le volume total des subventions distribuées en France par les fondations représente 1,5 Mds€¹⁰, mais la plupart de ces dépenses servent à conforter le capital symbolique des classes supérieures (musées, salles de concerts,

6 Révision générale des politiques publiques, mise en place en 2007 en France et renommée en 2012 la MAP (modernisation de l'action publique).

7 La mission conduite par Yves Blein (aujourd'hui député LREM) s'est perdue dans les sables.

8 Voir l'ouvrage de David Weber, 2015, *Bureaucratie, Les Liens qui libèrent*

9 Déclaration du collectif d'acteurs constitué autour du Mouvement associatif rennais 1^{er} septembre

10 *Les Fonds et fondations en France de 2001 à 2014, Fondation de France, 2015*

universités prestigieuses, etc.). De même, le mécénat d'entreprise, d'un volume global de 3,5 Mds€, est directement lié à la politique de communication des entreprises, et admet d'ailleurs que 25 % des sommes versées correspondent à la contrepartie d'un service¹¹.

Quant à l'appel aux dons, 90 % du volume des dons du public (2,2 Mds d'€) sont collectés par 150 grosses associations ou fondations, qui développent pour cela un marketing commercial agressif et se livrent une véritable guerre commerciale, avec l'aide de « fundraisers » qui prélèvent une part parfois importante des sommes collectées. Le montant des dons par crowdfunding plafonne à 69 millions d'euros, et les micro-dons s'élèvent à 1,7 millions d'euros¹². Ces solutions peuvent être utiles à quelques associations, dont l'exemple est monté en épingle, mais elles ne constituent absolument pas une solution générale.

Faire des joint-ventures sociales et développer l'investissement à impact social

(Christophe Itier) « *Nous voulons aussi ouvrir des champs de réflexion sur l'investissement à impact social, promouvoir la collaboration entre association et entreprise pour consolider les modèles économiques, en encourageant par exemple la constitution de « joint-ventures sociales ».*

Réponse. Depuis 2015, les gouvernements successifs multiplient les incitations au développement de **contrats à impact social**, véritables **partenariats public-privé** destinés à faire préfinancer par des investisseurs privés des programmes d'action jugés utiles par la puissance publique. Une gestion managériale des actions est imposée aux associations au niveau des critères, de la conduite des projets, du reporting et de l'évaluation externe. Il ne s'agit pas de financements privés puisque c'est la puissance publique qui rembourse les investisseurs et paye tous les frais annexes d'ingénierie, d'évaluation et de rémunération des investisseurs, dès lors que l'action a été réalisée. Il s'agit donc d'une **mise au pillage des finances publiques**, d'une mise sous **tutelle** des associations et d'un transfert de responsabilité, puisque **l'intérêt général** est largement défini par des investisseurs privés et non par l'État. Pour le moment, le développement de ce type de financements est encore embryonnaire, mais le gouvernement va tout faire pour les développer : le commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale a réalisé l'un des premiers contrats à impact social, dont nous avons fait une analyse critique en 2016¹³.

Miser sur un grand plan formation serait plus efficace.

La ministre du travail justifie la suppression des emplois aidés par la nécessité de financer un vaste plan pour la formation professionnelle, qui seraient mieux à même de faciliter le retour à l'emploi des chômeurs. Le gouvernement s'apprête ainsi à dépenser 15 milliards d'euros pour activer la formation professionnelle, et avec l'objectif déclaré de créer 300 000 emplois, en formant 1 million de chômeurs par an. Le coût serait comme on l'a vu de 50 000 € par emploi.

Réponse. Que la formation permette à ceux qui sont le plus proches d'une situation d'emploi de s'adapter au poste, chacun en conviendra. Mais tous les chômeurs n'ont pas les mêmes difficultés. **90 % des bénéficiaires d'un CUI ou d'un emploi d'avenir présentaient en 2015 des difficultés particulières pour retrouver un emploi.** Parmi elles, des seniors de plus de 50 ans, des chômeurs de plus d'un an, des bénéficiaires de minima sociaux, des jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés qui sont ciblés par les différents types de contrats¹⁴. Prétendre que ces problèmes n'existent plus et qu'on va tout régler grâce un immense plan formation, qui va miraculeusement permettre d'adapter tous les chômeurs au marché du travail, est inexact.

Les contrats aidés représentent une possibilité d'emploi pour les personnes les plus en difficulté, les plus éloignées d'un contrat de travail classique, qui peuvent « sortir d'un processus durable d'exclusion du marché du travail ». Beaucoup d'acteurs de terrain nous signalent que ces emplois aidés constituent un temps de de formation pour les jeunes et pour les moins jeunes, à travers une

11 Admical <http://culturebox.francetvinfo.fr/arts/expos/le-mecanat-d-entreprise-en-forte-hausse-en-2015-profite-a-la-culture-238873>

12 Voir <http://financeparticipative.org/la-finance-alternative-en-2016/>

13 CAC, 2016, *Quand le social finance les banques et les multinationales*, p 8

14 DARES, mars 2017. *Les contrats aidés, les objectifs qu'elle bilan*

expérience professionnelle longue. Certains témoignent de leur travail d'accompagnement des animateurs, secrétaires, agent d'accueil en contrats aidés.

Ces formations sur le terrain sont beaucoup moins onéreuses que des formations prodiguées par une société spécialisée, et tout aussi efficaces comme le montrent les nombreux témoignages reçus.

J'ai eu à recruter et accompagner dans leur projet de formation des animateurs, secrétaires, agents d'accueil des salariés en emploi aidé. Tous ont pu trouver un poste soit sur la structure, soit sur d'autres structures soit enfin poursuivre un cursus universitaire.

Des emplois aidés beaucoup moins coûteux que le CICE ou le plan formation¹⁵

Quelques éléments de comparaison pour en juger.

Le CICE : 286 000 à 570 000 € par emploi

En 2013, le patronat avait promis de créer 1 million d'emplois. Le coût a été croissant, de 11,23 Mds€ en 2013 à 17,2 Mds€ en 2014. De 50 000 à 100 000 emplois auraient été créés ou sauvegardés sur cette période, selon le comité de suivi de ce dispositif. Cela donne une fourchette de coûts de 286 000 à 570 000 € par emploi créé.

Le plan formation 50 000 euros par emploi

La ministre du travail justifie la suppression des emplois aidés par la nécessité de financer un vaste plan pour la formation professionnelle, qui seraient mieux à même de faciliter le retour à l'emploi des chômeurs. Le gouvernement s'apprête ainsi à dépenser 15 milliards d'euros pour activer la formation professionnelle, et avec l'objectif déclaré de créer 300 000 emplois, en formant 1 million de chômeurs par an. Le coût serait donc de 50 000 € par emploi. Encore s'agit-il d'annonces, plutôt optimistes par nature.

Les contrats aidés : de 7 000 à 11 000 euros par emploi

La facture des contrats aidés prévus pour 2017 s'élève à 2,4 milliards d'euros. Cela est loin d'être négligeable. Le coût d'un emploi d'avenir, estimé par la Cour des Comptes, s'élève à 11 000 € par an. Celui d'un CUI-CAE à 9 500 € et celui d'un CUI-CIE à 7 000 €.

Une pénurie budgétaire entièrement fabriquée

La motivation principale de la suppression des contrats aidés semble être d'ordre budgétaire « *Nous avons un besoin urgent de réformer ce dispositif, notamment, disons-le, en raison des contraintes budgétaires* » dit Christophe Itier. Fort bien, mais d'où vient la pénurie ?

L'accroissement de la dette après la crise financière de 2008

Le secteur bancaire s'est effondré au niveau mondial d'août 2007 à octobre 2008, tarissant les sources de financement des entreprises et des ménages et provoquant une récession à l'échelle de la planète. Les gouvernements ont injecté des masses d'argent considérables pour renflouer les banques et autres institutions financières menacées de faillite. Au lieu de reprendre en main ce secteur bancaire par sa nationalisation immédiate, les États ont procuré aux banques suffisamment d'argent pour leur permettre d'échapper à l'insolvabilité. Les banques ont utilisé ces fonds pour acheter des dettes d'État d'un rendement plus élevé, et prêter l'argent reçu à des taux beaucoup plus élevés. En 2010, on s'aperçut alors que le secteur bancaire avait entraîné des États dans sa chute. Ceux-ci se sont retrouvés obligés d'emprunter sur le même marché des

¹⁵ Source de ce paragraphe : *Le mauvais procès fait aux emplois aidés*, dossier d'Alternatives Économique d'octobre 2017, auquel nous invitons le lecteur à se référer.

capitaux que les banques et les entreprises. Dans le même temps, l'Union européenne a gravé dans le marbre ces orientations monétaristes à travers le traité de stabilisation budgétaire, qui exige la limitation à 3 % du déficit budgétaire des États membres, provoquant la faillite de la Grèce et l'austérité en France.

Les cadeaux répétés aux entreprises et aux banques : exonération de charges, CICE

Mais cela ne suffisait pas pour créer la pénurie, car la France est un pays riche. Prétextant le manque de compétitivité des entreprises, François Hollande a mis en place le CICE (Crédit impôt compétitivité pour les entreprises) et des dégrèvements de charges sociales, « pour relancer l'investissement ». Le CICE coûte 22,7 milliards d'euros en 2017 (1% du PIB). Les exonérations de charges sociales consenties aux entreprises coûtent 36 milliards d'euros en 2016.

L'investissement n'est pas reparti, mais les dividendes versés aux actionnaires ont été multipliés. En 2016, les entreprises du CAC 40 ont distribué 56 Mds€ d'euros en dividendes et rachats d'actions aux actionnaires, en hausse de 13 % en un an, au détriment de l'investissement et de l'emploi¹⁶. Un rapport sénatorial accablant¹⁷ montre que l'effet sur la compétitivité n'a pas été meilleur, et que le seul intérêt du CICE a été de sauver de la faillite un certain nombre d'entreprises, par une mesure d'arrosage général qui a surtout profité aux grands groupes et à leurs actionnaires par un effet d'aubaine. **Or, le CICE est maintenu en 2018** (son taux va seulement baisser de 7 % à 6 %), et il sera ensuite transformés en 2019 en une nouvelle baisse directe de cotisations pour les employeurs.

L'absence de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

Sans évasion fiscale, il n'y aurait plus de déficit budgétaire, plus de dettes publiques, et on pourrait mener des politiques restaurant l'égalité et la justice. L'estimation la plus répandue de l'évasion fiscale est de 60 à 80 milliards d'euros par an. C'est énorme, mais ces chiffres sous-évaluent fortement l'ensemble constitué par la fraude et l'évasion fiscale. Selon Jean Gadrey, citant un rapport de Gérard Gourgechon¹⁸, le montant serait plus proche de 200 milliards par an. Pour cela, il faudrait **multiplier les contrôles fiscaux, qui ne portent que sur 2 % des entreprises**. La première des choses à faire serait de renforcer très fortement les effectifs des agents de contrôle, car chacun rapporte infiniment plus qu'il ne rapporte. Mais le MEDEF est contre. Du coup, c'est l'inverse qui se produit depuis 2002. On cherche en vain un rapport de la Cour des Comptes qui propose des mesures à la hauteur du problème. Manque de temps, sans doute.

Un budget 2018 pour les riches

Le discours sur la rigueur budgétaire serait un peu plus crédible si dans le même temps une austérité de même nature était imposée aux plus riches. Or, en cumulant la suppression de l'ISF et les cadeaux accordés aux dividendes, désormais taxé un taux maximum de 30 % contre 55 % pour les salaires et revenus d'activités non salariées, on aboutit à un total qui dépasse les 5 milliards d'euros.

Thomas Piketty montre que l'argument d'une hémorragie fiscale (le soi-disant départ des riches vers l'étranger) ne tient pas, et que les plus hauts patrimoines se portent très bien en France. « *Cette mesure anachronique, 40 ans après l'arrivée de Reagan et de Thatcher au pouvoir, est complètement à côté de la plaque. Cela n'a aucun sens de faire des cadeaux fiscaux aux groupes âgés et fortunés qui ont déjà beaucoup prospéré ces dernières décennies. Alors que le revenu national moyen a augmenté de 30 % de 1980 à 2016, le patrimoine des 0,1 % les plus fortunés a été multiplié par 5, passant de 4 à 20 millions d'euros. Quelle que soit l'opinion de chacun sur l'importance de ces différents facteurs, on devrait pouvoir se mettre en accord sur le fait qu'un impôt sur la fortune avec un taux de 1,5% ou 2% (voire davantage) ne menace pas sérieusement*

16 En effet, les résultats n'ont augmenté que de 1,3 Md€ durant la période.

17 Rapport de Marie France Beaufilet *Le rendez-vous manqué de la compétitivité*. 19 juillet 2016. [Voir ici](#)

18 Voir l'article [ici](#)

une base fiscale qui progresse à un tel rythme, et qu'il existe d'autres priorités que de faire des cadeaux à ceux qui se portent le mieux. » (Piketty)¹⁹.

19 Thomas Piketty « Suppression de l'ISF : une faute historique » Le Monde du 10 octobre 2017 [Voir ici](#)

3. Les associations citoyennes, en danger, mais indispensables

La décision de supprimer les contrats aidés frappe un tissu associatif fragilisé par une guerre d'usure et des pouvoirs publics qui prennent de moins en moins en charge l'intérêt général.

Depuis 15 ans : une libéralisation forcée

Baisse des subventions, appels à projet, instrumentalisation

La libéralisation de l'État et l'**abandon des politiques de régulation** n'ont pas commencé en 2014, mais bien avant. Les financements directs de l'État aux associations diminuent depuis une quinzaine d'années. L'introduction dans les politiques publiques et les services de l'État d'une logique d'entreprise a commencé en 2001 avec la loi d'orientation des lois de finances (LOLF) et la RGPP (révision générale des politiques publiques), qui se poursuit sous le nom de MAP (modernisation de l'action publique).

Cependant, 2014 constitue un premier point d'accélération, et l'été 2017 marque une véritable rupture. **Les subventions publiques**, qui représentaient 34 % des ressources associatives en 2005, n'en représente plus en 2014 que 24 %. Du fait du **ciblage de plus en plus directif des subventions**, certaines associations doivent de plus en plus développer l'autofinancement. L'alourdissement exponentiel en termes de gestion financière, de ressources humaines devient une question centrale de nombreuses associations gérant des services.²⁰

Cependant, des situations très différentes selon les domaines et les tailles d'associations

Cependant, la situation est très différente selon les domaines d'activités. Pour le sport par exemple, les subventions pèsent globalement pour moins de 20 % dans le total des recettes, et elles sont concentrées sur les fédérations. Si on distinguait les associations selon leur taille, on parviendrait à des situations encore plus contrastées. **Cela amène à dire que la description globale de la situation « des associations » n'a pas grand sens, et qu'il est nécessaire de distinguer les associations selon les secteurs et selon la taille, ou plus exactement selon le type de projet qu'elles se fixent et les fonctions qu'elles remplissent.**

Développement des appels d'offres, d'appels à projets ou de conventions de plus en plus directifs

En 8 ans, **les commandes publiques** sont passées de 17 % à 26 %. De plus en plus, les actions associatives sont considérées par l'État et les collectivités comme des prestations faisant l'objet d'appels d'offres, d'appels à projets ou dans le secteur social et médico-social de prix de journée soumis à une réglementation qui impose leur « chalandisation »²¹. Par exemple, les crèches parentales sont obligées de répondre de plus en plus à des appels d'offres ciblés sur des thématiques particulières (égalité homme-femme, santé, handicap) venant des Régions, des agences régionales de santé, des directions départementales de la cohésion sociale, etc. **Les appels d'offres désavantagent structurellement les petites et moyennes structures**, vu la complexité des dossiers, la concurrence parfois agressive de certains grands réseaux associatifs, l'arrivée d'entreprises privées qui n'ont pas les mêmes soucis de qualité des services. La commande publique est également **une arme politique** pour certaines collectivités.

20 Cela est conforme aux analyses de David Graeber, qui estime « *qu'il faut 1000 fois plus de paperasse pour entretenir une économie de marché que la monarchie absolue Louis XIV* » David Graeber. *Bureaucratie*. Les liens qui libèrent. Septembre 2015

21 Michel Chauvière, 2010, *Trop de gestion tue le social, essai sur une discrète chalandisation*. La Découverte

Bipolarisation croissante et politique de concentration

On constate une **bipolarisation des associations**, avec d'un côté des associations peu nombreuses, concentrant plus de la moitié des heures de salariés, avec peu de bénévoles, notamment dans l'action sociale, médico-sociale, humanitaire ou touristique, et d'autre part de très nombreuses associations s'appuyant sur le bénévolat, avec beaucoup de temps partiel et un petit nombre de salariés, notamment dans le secteur sportif, de défense des droits, de l'environnement. Les cotisations des adhérents représentent 8 % des recettes pour les associations employeuses, mais 35 % pour les associations non-employeuses. Inversement, les subventions et les recettes d'activités publiques représentent 14 % des recettes des activités des associations non-employeuses contre 49 % pour les associations employeurs. En d'autres termes, la politique de chalandisation des associations se double d'une active **politique de concentration**. Comme le dit Jean-Michel Bélorgey, « *les technocrates n'aiment pas la pulvérulence associative* »²².

Dès lors qu'elles emploient des salariés, les petites et moyennes associations subissent, notamment de la part de certaines collectivités, **des pressions pour se regrouper**, pour se « **professionnaliser** » (c'est-à-dire adopter des logiques d'entreprise et remplacer les compétences des bénévoles par des emplois salariés), des pressions liées à l'évolution de normes de plus en plus contraignantes (les mouvements de jeunes ont de plus en plus de mal à initier les jeunes à l'autonomie), des restrictions dans la mise à disposition de locaux municipaux. On leur demande de budgéter la valeur du travail bénévole, pour les amener dans une logique comptable qui n'est pas la leur. Certaines associations sont brutalisées parce qu'elles sont trop petites. Quant aux associations sans salariés, reposant sur le seul engagement bénévole de leurs membres, et sont purement et simplement ignorées par l'État. Quand l'État parle des associations, il s'agit en fait des plus grosses.

La dégradation des conditions de travail et la multiplication des emplois précaires

Progressivement, **des emplois à temps partiel, précaires et même de très courte durée se sont substitués à des emplois à plein temps**, pérennes et qualifiés, porteurs de l'expérience des associations. La précarisation accrue des travailleurs associatifs se traduit par une multiplicité de contrats dérogatoires au droit du travail, notamment les contrats aidés, contrats d'engagement éducatif, services civiques, auxquels s'ajoutent le recours massif à des CDD, au temps partiels, au bas salaire, etc. 53% seulement des salarié.e.s associatifs sont en CDI... ! Ce mouvement est en lien avec le transfert à certaines entreprises associatives de tâches de service public autrefois assurées par la fonction publique territoriale, et sous-traitées à moindre coût. On assiste de ce fait au développement d'un sous-service public au rabais, qui a utilisé massivement les emplois aidés.

L'ensemble de ces éléments explique la fragilisation croissante des associations, et notamment des associations moyennes qui sont chargées de mettre en œuvre des politiques publiques correspondant à des droits fondamentaux, ou mettent en œuvre des pratiques innovantes pour répondre aux besoins de la société.

Cependant, les associations citoyennes ont les moyens de résister et construire

Malgré leur fragilisation, **les associations citoyennes représentent une force, par leur nombre, leur enracinement dans le pays et dans la culture républicaine, et par leur capacité d'action autonome et désintéressée**. Les collectivités, principales sources de financement, soutiennent dans leur majorité les associations, dont elles reconnaissent le rôle et le caractère indispensable pour de très nombreuses tâches, pour leur contribution à la vie sociale, économique, culturelle, sportive, etc. de leur territoire, même si d'autres ont un point de vue très proche de celui du gouvernement actuel.

²² Jean-Michel Bélorgey, *Cent ans de vie associative*, Presses de Sciences-po, 2001

Les associations citoyennes ont par leur existence même une **énorme capacité de résistance** à la transformation de notre société en une société de marché. Rappelons que 1 100 000 associations sans salariés agissent en s'appuyant exclusivement sur l'engagement citoyen de leurs membres, et que 130 000 associations qui ont moins de 10 salariés misent également beaucoup sur le bénévolat.²³

Malgré tous les efforts déployés par les pouvoirs publics, les banques et les médias, **l'ancrage des associations dans la société** est tel que **de nombreux citoyens continuent de s'engager dans l'action associative**, continuent de croire à la possibilité d'agir ensemble de façon démocratique, participative et responsable. 70 % d'entre eux restent attachés aux valeurs de solidarité, malgré les difficultés²⁴.

De ce fait, les formules soi-disant innovantes comme les contrats à impact social ont du mal à démarrer, la philanthropie n'a pas pris la place de la participation citoyenne comme elle l'a fait dans d'autres pays, les entrepreneurs sociaux restent très peu nombreux²⁵. Certaines activités associatives très dépendantes de politiques publiques vont sans doute avoir de grandes difficultés, mais **ce n'est pas la fin du fait associatif au sens citoyen du terme**. C'est pourquoi il est essentiel de **mettre en synergie** les millions d'initiatives citoyennes qui agissent pour le bien commun et **développer l'espoir**, afin qu'elles se renforcent mutuellement et constituent une capacité de résistance et de **construction d'alternatives**.

23 Ce document s'appuie sur les débats de la réunion plénière du CAC du 24 juin et de son université d'été, qui avaient anticipé les événements actuels en réfléchissant aux fondements de l'action associative.

²⁴ Alternatives économiques, *Hors-série Chiffres clés 2018*, p 64

²⁵ En 2016, Hugues Sibille, l'un des promoteurs de l'entrepreneuriat social en France, estime que « *les statistiques ne sont pas encore capables de dire combien il y a d'entreprises sociales au sens large en France* » <https://interventionseconomiques.revues.org/2784>

4. Démocratie et fraternité, une alternative à l'idéologie néolibérale

Une marche forcée vers le néolibéralisme, mais aussi un retour au XIXe siècle

La brutale remise en cause de 150 000 emplois aidés doit être restituée dans la perspective plus vaste d'une marche forcée vers le néolibéralisme que veut nous imposer Emmanuel Macron, au nom d'un fondamentalisme de marché qui va jusqu'à la remise en cause de la démocratie et de l'état de droit. C'est pourquoi il est utile d'explicitier les fondements idéologiques du capitalisme financier, dont Emmanuel Macron est le pur produit, puis les grandes lignes de la politique du gouvernement avant de préciser la nature des remises en cause, qui prennent une nouvelle dimension dans le contexte actuel.

La destruction de l'État de droit et la remise en cause des droits sociaux

Depuis 4 mois, le gouvernement d'Édouard Philippe multiplie tous azimuts les mesures réactionnaires, en essayant de prendre de vitesse les oppositions qui se multiplient. On a l'impression que les gnomes de Bercy ont pris le pouvoir et que le Président de la République est le premier d'entre eux. Loin d'être « ni de gauche ni de droite », cette action constitue une marche forcée vers un néolibéralisme dur, celui de Hayek, de Milton Friedmann et de la société du Mont Pèlerin, qui prônaient en 1947 **une démocratie limitée et un rôle minimum de l'État pour laisser faire les forces du marché.** Loin d'être innovante, cette politique consacre une vision archaïque de la société. Moins de démocratie, c'est plus d'arbitraire, plus de pouvoir personnel. Cette mise (démocratie se traduit par le recours aux ordonnances, la volonté de réduire le rôle du Parlement, la restriction permanente des libertés publiques et individuelles, la remise en cause de l'autonomie des collectivités, la substitution d'un État libéral à l'État de droit.

Ces mesures, loin d'être innovantes, renoue avec le paternalisme et la violence et le paternalisme du capitalisme du XIXe siècle, avec la destruction des acquis sociaux des 100 dernières années. La politique menée délibérément en faveur des riches et des grandes entreprises est celle de Guizot et fonde Napoléon III. Mais ces tentatives de contre-révolution n'annulent pas la mémoire collective, qui reste attachée aux acquis du progrès social.

L'idéologie néolibérale sous couvert d'innovation

L'innovation principale proposée, et souvent imposée aux associations et aux collectivités, est celle du managérialisme. On peut définir le managérialisme comme « un système de description, d'explication et d'interprétation du monde à partir des catégories de la gestion ». La réalité du monde, dans sa complexité et son épaisseur humaine, n'existe plus. Elle est remplacée par des chiffres, des ratios, voire des algorithmes²⁶. Des sociétés de conseil mettent l'accent sur la nécessité d'être « agile », « éphémère », « optimiste », « cultiver sa résilience ». Un langage qui n'est pas sans rappeler celui des bonimenteurs de foires, repris par Emmanuel Macron et le gouvernement. La réforme managériale de l'État s'est traduite par l'abandon des missions propres de l'État et la perte d'expérience et d'un grand nombre de savoirs qui faisaient la force des pouvoirs publics²⁷.

Le modèle est celui des start-up. Le 13 avril, Emmanuel Macron est intervenu au sommet des start-up organisée par Challenges. « *L'audace, l'agilité presque animale qui incite à se relever, à faire pivoter un modèle d'affaires, à réinventer son projet initial. La soif d'apprendre, de découvrir et de faire différemment. La France doit devenir la nation des start-up. Il faut passer d'une*

26 Anne et Éric Pezet ont montré les maxi-effets de micro décisions et les conséquences souvent désastreuses des pratiques de *cost-killing*, des études de marché, des normes qualité, etc. [La société managériale – Essai sur les nanotechnologies de l'économie et du social](#) Éditions [La Ville Brûle](#)

27 comme par exemple celui des conseillers d'éducation populaire.

économie du rattrapage à une économie de la compétence ou l'on donne des chances à chacun, où les talents et mérites peuvent se révéler d'où qu'ils viennent et les accélérations sont des opportunités ».

Loin de nous l'idée que la gestion, l'efficacité et l'organisation soient inutiles. Mais il ya plusieurs manières de gérer. Le managérialisme sera demain aussi ringard que le taylorisme, synonyme de modernité il y a quelques décennies. Les organisations citoyennes sont d'une extrême efficacité pour faire beaucoup avec peu de moyens, dans le respect des autres, avec des décisions collectives, en maîtrisant des jeux multi-acteurs, avec une grande capacité de résilience. Et surtout, cette efficacité est orientée par la recherche du bien commun et le souci des personnes.

Dans la perspective managériale la gestion devient une fin en soi et non plus un moyen. Cette pensée unique véhicule l'idée d'une guerre économique qui nécessiterait toujours plus de compétitivité, et justifierait par avance les sacrifices et les sacrifiés. La volonté de tout modéliser conduit à surestimer le quantitatif, les contrôles, les indicateurs au détriment des objectifs et de l'humain. Le managérialisme devient une force antisociale organisée autour de 3 maîtres mots : la peur, l'urgence, la fatalité.

Une pensée autoritaire, un risque majeur de dérapage

Le projet néolibéral est de transformer toute la vie en marchandise, afin que la somme des intérêts individuels conduise au bien-être de tous. Dans la mesure où les tenants de cette vision du monde détiennent le pouvoir de modeler les échanges, de pervertir les lois pour les mettre au service de l'argent, de modeler les consciences à travers le système d'éducation et les médias qu'ils détiennent, d'affaiblir ou de détruire toutes les forces qui peuvent limiter leur pouvoir, il y a un risque majeur de dérapage pour notre civilisation.

On peut s'interroger pour savoir où nous mène cette nouvelle étape du néolibéralisme. Il n'est pas inutile de relire Hannah Arendt, quand elle parle de la dissolution des vieux partis des démocraties occidentales, de l'organisation de la population en une masse atomisée et amorphe, et de systèmes politiques qui construisent une fiction à laquelle chacun doit se soumettre l'humanité entière. Ici c'est la soumission à la loi du marché, au nom d'une nouvelle prétention scientifique. Le système devient fou quand l'organisation acquiert le pouvoir de faire en sorte que les membres de la société agissent conformément aux règles de ce monde fictif. Dans ce système, les hommes eux-mêmes deviennent superflus, c'est-à-dire de trop.

Ce résumé, tiré de la préface que fit Paul Ricoeur à La condition de l'homme moderne²⁸, peut servir de grille pour savoir comment qualifier le néolibéralisme, dans sa volonté de puissance. Il y a beaucoup de ressemblances. Bien sûr, on n'élimine pas physiquement les exclus, mais on les laisse mourir à petit feu. Rappelons que l'espérance de vie d'un SDF est de 49 ans, soit trente ans de moins que la moyenne²⁹. Le sort réservé aux Grecs va dans le même sens.

La révolution néolibérale que veut nous imposer Emmanuel Macron, procède de ce courant de pensée, même si les habiletés de la communication s'emploient à brouiller les pistes. **La fin néo libérale justifie les moyens.** La promotion de la rationalité économique néo-libérale se veut comme une véritable révolution anthropologique qui autorise toutes les violences. Il souhaite remettre « l'humain » au cœur du capitalisme, mais il est essentiel de se demander de quel « humain » il s'agit.

Les alternatives citoyennes portées par les associations

Par leur nombre et leur rôle, les associations citoyennes jouent un rôle déterminant et pèsent d'un poids dont elles ne sont pas conscientes, du fait de leur atomisation. Pour les néolibéraux, elles constituent une rigidité, un obstacle à la marchandisation de toute la vie qu'il est important de limiter, la même manière qu'ils souhaitent limiter la démocratie sous ses autres formes (démocratie locale, syndicalisme). Comment, face à l'offensive actuelle, les associations citoyennes peuvent agir pour représenter une alternative à la logique dominante ? Cette question à traverser les

28 Paul Ricoeur in La condition de l'homme moderne, préface, p 10-12, Paris Calaman-Lévy, coll. Pocket
29 https://fr.wikipedia.org/wiki/Sans_domicile_fixe_en_France

débats de l'université d'été du CAC. Voici quelques éléments de réponse. Mais on pourra se reporter aux actes pour plus de précision.

Revenir aux fondamentaux

Tout indique que la crise est loin d'être terminée, et qu'elle va s'aggraver dans toutes ses composantes : crise écologique, sanitaire, dégradation du lien social, accroissement des inégalités, du chômage et des discriminations, régression de la démocratie et de la participation citoyenne, régression éducative, appauvrissement culturel et régression de l'intelligence collective. La nouvelle étape du néolibéralisme qui se met en place est une tentative pour surmonter les problèmes qui en résultent en maintenant la domination d'une oligarchie. Notre conviction est que **pour surmonter cette crise multiforme et inventer l'avenir, il faut aller vers plus de justice, de fraternité, de coopération et de bien vivre. Pour cela, l'action des associations citoyennes est indispensable.** Elles contribuent à la construction d'une société plus humaine et au **respect des droits fondamentaux** par leurs actions, extrêmement diverses et innovantes. Cette contribution est première par rapport à la création d'emplois ou de valeur financière. Elle est indispensable à toute société. Il est essentiel pour tous les militants associatifs d'y revenir, d'acquiescer une conscience, une vision du monde qui nous donne la force d'agir. L'affirmation des valeurs de coopération, de responsabilités et de solidarité que nous défendons dans les territoires auprès du public inspire toutes les actions menées, qu'il s'agisse des régies de quartier, de la petite enfance ou de la solidarité internationale.

Dans tous les pays du monde, celles et ceux qui luttent efficacement se sont doté.e.s d'une vision du monde alternative à la vision dominante, reposant sur la redistribution au lieu de l'accumulation, le vivre ensemble qui s'oppose à l'atomisation des individus, la coopération qui s'oppose à la lutte de tous contre tous, l'équilibre et l'harmonie au lieu de la croissance, la vie dans son intégralité, qui s'oppose à l'avoir³⁰. Les associations citoyennes, comme les mouvements sociaux, participent déjà à cette construction en agissant pour la transition écologique, enjeu majeur est primordial, pour le renforcement du lien social, de la solidarité du vivre ensemble, en développant la participation citoyenne.

Mener la bataille des idées et des pratiques

Nous pouvons mener la bataille des idées, à condition de surmonter la peur. Pour se rénover, le capitalisme emprunte aux initiatives citoyennes, à la philosophie humaniste, mais en les vidant de leur sens profond. Face à l'offensive qui s'annonce, il est nécessaire de mener **une bataille culturelle : sémantique, philosophique et anthropologique**, en se plaçant du point de vue des dominé.e.s. En particulier, l'innovation sociale n'est pas dans la numérisation, mais dans l'invention d'un avenir viable pour la planète pour l'espèce humaine et pour chacun d'entre nous.

En matière de méthodes de gestion et de conduite des projets, le modèle managérial proposé consiste à aller vite, décider seul, tuer l'adversaire, croître exponentiellement. Le modèle associatif est tout différent. Le mot association renvoie au fait de **s'associer autour d'un projet collectif avec des logiques de coopération**. Il s'agit de construire un projet partagé, cohérent avec les valeurs de l'association.

Renouveler la participation et la démocratie

La participation citoyenne n'est pas un apport supplétif, mais constitue le cœur d'un renouveau démocratique. Il est réconfortant de voir que face à la situation **des énergies nouvelles se lèvent**, se soit aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, sur la base d'une démocratie participative et d'une exigence de justice et d'égalité. Déjà de 1880 à 1910, face aux excès de la première mondialisation, des régulations s'étaient mises en place partout dans le monde. Il n'est pas impossible qu'il en soit de même aujourd'hui. Les associations citoyennes ont toute leur place dans ce mouvement qui s'amorce car elles ont une capacité d'autonomie et d'action à partir des initiatives des citoyens, et peuvent de ce fait mobiliser leurs énergies.

³⁰ Dans ce domaine, nous avons beaucoup à échanger avec d'autres cultures, d'autres militants. Voir par exemple les textes de Pablo Solon et d'autres dans <https://systemicalternatives.org/>

Pour répondre à l'offensive idéologique qui se développe, il est essentiel de **relancer une éducation populaire à dimension politique et non partisane**, non seulement au sein des associations d'éducation populaire, mais de toutes les associations citoyennes, car **l'action associative est intrinsèquement porteuse d'éducation**. Si son objectif est de permettre à chacun d'être acteur de sa propre vie et citoyenne d'un monde solidaire, cela veut dire donner des ouvertures pour comprendre le monde, développer des méthodes de participation et d'animation, retrouver la dimension politique de l'éducation populaire, transmettre des valeurs universelles, éveiller l'esprit critique. Alors que les conditionnements imposés par la société sont de plus en plus pénétrants, cette démarche est nécessairement **une émancipation, une désaliénation**, pour parvenir à une estime de soi et à une conscience élargie. Les associations citoyennes sont à même d'inventer de nouvelles formes d'éducation populaire.

Le débat est essentiel pour se réapproprier la démocratie. Réveiller le débat, c'est réveiller la démocratie. Il est nécessaire aujourd'hui de créer de vrais **débats d'intelligence collective**, dans la durée. **Les associations peuvent réaffirmer de manière offensive que les citoyens ont les moyens de faire prévaloir une logique démocratique et fraternelle. C'est celle-ci qui s'exprime à travers les associations citoyennes.**

Collectif des Associations Citoyennes

contact@associations-citoyennes.net - www.associations-citoyennes.net

Agrément Jeunesse et éducation populaire le 6 juillet 2015